A PROPOS

DES

ARMOIRIES DE LA VILLE DE LYON.

A Monsieur le Directeur de la *Revue du Lyonnais*.

MONSIEUR le DIRECTEUR,

Vous me faites l'honneur de me demander quelle est l'opinion que j'ai émise, il y a deux mois environ, au sujet de la composition des armoiries de notre ville, représentées sur le bouclier de la grande figure de la Ville de Lyon, qui surmonte la fontaine de la place Louis XVI.

Je m'empresse de me rendre à ce désir.

Dès son origine, notre cité eut le lion pour emblème, ainsi que le prouve la médaille de Marc-Antoine, frappée à Lyon l'an 711 ou 714 de la fondation de Rome, et portant, au revers, la figure d'un lion avec le mot LUGUDUNI.

Au Ve siècle, lorsque notre ville passa sous la domination

de Gondebaud, elle conserva le lion figuré sur son étendard (1), probablement de couleur rouge, l'une de celles que le conquérant avait adoptées.

Après les Croisades, les signes distinctifs des familles nobles étant établis d'une manière régulière, les armes de Lyon se composèrent ainsi : *de gueules* (2), *au lion d'argent grimpant, tourné à dextre,* l'homme étant toujours censé être derrière son écu.

Ces armoiries demeurèrent ainsi fixées jusqu'au XIIIe siècle, époque à laquelle Lyon, lassé des luttes intestines et voulant définitivement se soustraire à la domination temporelle de son archevêque, fut réuni à la couronne de France. En mémoire de cet évènement, notre ville ajouta à ses ar-

(1) Je n'examinerai pas si cet emblème aurait été, plus tard, la cause du changement de nom de notre ville, et si le nom de Lugdunum, *Ville de la Colline*, n'aurait pas été remplacé par celui de *Ville du lion*, à cause du signe distinctif de l'étendard de nos pères, ou si cette dénomination viendrait du mot λεῖον *plaine*, lorsque les négociants grecs commencèrent à s'établir de préférence sur les îles du confluent, formant la partie basse de la ville. L'époque précise de ce changement de nom est incertaine. Mais, ce qui pourrait autoriser à croire que notre ville a été nommée *la ville du lion*, c'est que le golfe dans lequel est le port de Marseille, qui, dans l'antiquité, portait aussi un lion pour emblème, a pris de là le nom de *Golfe du lion*, dénomination qu'il a conservée. Il est à remarquer aussi qu'autrefois le nom de notre ville s'écrivait ainsi : *Lion*.

(2) Rouge.

moiries un chef aux armes de France : *d'azur à trois fleurs de lis d'or, en face* (1).

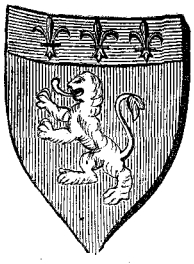

Il est à remarquer que Lyon ne chercha point, en cela, à porter les armes particulières du roi, mais celles de la France en général ; les lis n'étant pas exclusivement le signe distinctif de telle ou telle famille régnante, mais simplement l'emblème du pouvoir souverain. C'est un symbole de vertu, de justice et d'équité. Les anciens le regardaient ainsi, et quelques-uns de nos rois sont représentés sur les monnaies, tenant de la main droite un sceptre dont l'extrémité est ornée d'un lis, et, dans la main gauche, un globe surmonté de la même fleur.

Au XVe siècle, une nouvelle contestation s'éleva au sujet de nos armoiries, entre l'archevêque et le consulat. Le premier voulut faire abattre les armoiries, prétendant que la ville n'avait pas le droit de les porter ; il y eut même quelques actes de violence de sa part. Le roi Charles VI soutint le consulat et délivra à la ville des lettres patentes lui assurant lesdites armoiries.

La Révolution française, à la fin du siècle dernier, abolissant la noblesse, les signes héraldiques disparurent. Mais l'empereur Napoléon 1er, après avoir pris connaissance du

(1) Les lis, sur l'écusson royal, sont placés deux et un.

rapport de la commission du sceau, décréta que toutes les bonnes villes de l'empire (1) ajouteraient à leur écusson *un chef cousu du même, chargé de trois abeilles d'or, en face.*

Il est à remarquer que dans ces nouvelles armoiries, rien ne rappelait le fait important de la réunion de notre ville à la France (2).

Par une autorisation du 26 septembre 1814, le roi Louis XVIII rendit à Lyon, comme aux autres villes, le droit de reprendre les anciennes armoiries au chef de France. Cette restauration des armes anciennes ne parut pas suffisante, et le 11 février 1818, le conseil municipal de Lyon, après une longue délibération, émit le vœu de recevoir du roi des lettres patentes revêtues des anciennes armoiries, et, assurant à notre ville le droit d'y ajouter *une épée dans la patte dextre du lion*, en mémoire du siége soutenu par les Lyonnais en 1793.

(1) Les bonnes villes de l'empire étaient au nombre de quarante-neuf. C'étaient d'abord les trois capitales : Paris, Rome, Amsterdam, puis Alexandrie, Aix-la-Chapelle, Amiens, Angers, Anvers, Besançon, Bordeaux, Bourges, Brême, Bruxelles, Caen, Clermont, Cologne, Dijon, Florence, Gand, Gênes, Genève, Grenoble, Hambourg, La Rochelle, Liége, Lille, Livourne, Lubeck, Lyon, Marseille, Mayence, Metz, Montpellier, Montauban, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Parme, Plaisance, Reims, Rennes, Rouen, Rotterdam, Strasbourg, Toulouse, Tours, Turin, Versailles.

(2) On avait aussi, volontairement, éludé la règle qui défend couleur sur ou contre couleur, et métal sur ou contre métal.

Lesdites lettres patentes, en date du 27 février 1819, furent accordées, et déposées aux archives de la ville. Elles sont écrites sur parchemin, et scellées du grand-sceau royal à double queue de soie rouge et verte. Les armes de Lyon furent donc, depuis cette époque, *de gueules au lion d'argent grimpant, armé à dextre d'un glaive, au chef d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or, en face.*

En 1830, le décret ne fut point abrogé, mais, pour ne pas heurter les idées nouvelles, on substitua simplement des étoiles aux fleurs de lis. C'était une absurdité héraldique, ne signifiant absolument plus rien.

Aujourd'hui, la restauration de nos principaux édifices a nécessité celle de nos armoiries placées sur la façade. Ainsi, à l'Hôtel-de-Ville et à l'Hôtel-Dieu, on a relevé les anciennes armes de Lyon, telles qu'elles avaient été établies au moment de la construction de l'édifice. C'était, du reste, la seule chose qu'il fût convenable de faire. Quant à la fontaine des Brotteaux élevée en 1860, comme un témoignage de reconnaissance envers l'empereur Napoléon III, il semble qu'il doit en être autrement, et que le rétablissement de l'empire, en 1852, autorise naturellement celui de tous les signes distinctifs et emblèmes de l'Empire, et par conséquent les armoiries actuelles paraissent devoir être conformes à celles décrétées par l'empereur Napoléon 1er. Mais comme l'ordonnance royale du 27 septembre 1814 n'a point été ré-

voquée, comme la délibération du Conseil municipal du 11 février 1818 n'a pas été annulée par une délibération postérieure, et que le décret du 27 février 1819, octroyant les lettres patentes, n'a pas été abrogé, il semble nécessaire que la commission du sceau soit de nouveau saisie de cette question, afin de mettre un terme aux erreurs qu'on voit se produire de tous côtés, chacun composant les armoiries de Lyon à sa fantaisie et les variant à l'infini.

Il y a quelques années, à l'époque de la vérification des titres, M. le ministre d'Etat avait voulu mettre fin à ce désordre héraldique, et dans ce but, avait demandé à M. le sénateur Vaïsse un travail sur les armoiries de Lyon. MM. les archivistes en furent chargés et leur mémoire fut envoyé à Paris par la préfecture du Rhône.

Espérons que cette question sera prochainement résolue et fera cesser toute incertitude : il serait d'autant plus utile qu'une règle générale fût posée, que, plusieurs villes de France, et je crois même la capitale, s'appuyant sur l'ordonnance du 26 septembre 1814, et considérant que les lis ne sont point l'emblème exclusif de telle ou telle dynastie, mais bien celui du pouvoir souverain, ainsi que je l'ai dit au commencement de cette lettre, ont replacé l'ancien chef de France sur leurs armoiries actuelles.

MARTIN-DAUSSIGNY